

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 75=95 (1929)

Heft: 3

Artikel: La méthode de Combat de l'infanterie

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8271>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Viele Jungens kommen in dieser Schulung zum erstenmal mit der Natur, dem Leben und der Großstadt in engere Berührung und erleben Situationen, die ihnen später von Nutzen sind. Die verschiedensten Vorzüge, die jeder genießt, sind weit größer als die Nachteile unglücklicher Zufälle, die einzelne ertragen müssen und die nach Möglichkeit immer mehr eingeschränkt werden. Unglück oder einzelne schlechte Erfahrungen, wie z. B. mit einem kindischen Unteroffizier oder ungeeigneten, ungebildeten Offizier, berechtigen nicht zur Verdammung einer gerechten Sache.

La méthode de Combat de l'infanterie.

La valeur d'un travail particulier ne consiste pas seulement dans le fait qu'il apporte des éclaircissements et des renseignements immédiats sur des questions indiscutées, mais précisément dans le fait qu'il stimule, excite d'autres esprits à la réflexion et provoque des objections qui doivent alors se justifier à leur tour (Bernhardi).

Tous les écrivains militaires et les philosophes qui ont écrit sur l'art de la guerre ont eu pour but d'exposer les théories de la guerre dans leur ensemble, de se placer au point de vue de la philosophie de la guerre, de donner à ses découvertes une valeur universelle, et de faire ressortir dans chaque cas particulier, le principe essentiel et fondamental.

Mais la théorie doit tenir compte des transformations dans les éléments. Elle est ainsi sujette à une évolution continuelle, et de temps en temps, il faut l'exprimer par des formes nouvelles.

Cette nécessité s'impose aujourd'hui.

Depuis la grande guerre, les opinions et les doctrines se sont développées dans les sens les plus divers, selon que l'on accordât à telle ou telle nouveauté une influence prépondérante dans le domaine de la guerre.

En présence de toutes ces nouveautés, il nous semble, que nous ne mettons pas assez en lumière, la direction maîtresse à laquelle doivent se subordonner tous les efforts particuliers, si l'on veut obtenir un tout harmonieux. En outre dans tous les domaines, on ne tire pas non plus les conclusions nécessaires des expériences de la grande guerre, ni des dernières découvertes. Nous vivons en grande partie sous l'empire de conceptions vieilles et nous croyons qu'elles nous permettent de résoudre des problèmes nouveaux.

D'un autre côté nous nous laissons encore trop dominer par certaines idées, surtout par celles qui nous sautent aux yeux, et nous leur accordons une importance qu'elles ne garderaient peut-être pas, après un examen critique et approfondi.

D'après les choses vues dans les manoeuvres de brigade en l'année 1928, nous pouvons dire que nous manquons d'une doctrine de combat

qui tienne compte autant que possible de toutes les données nouvelles jusque dans leurs dernières conséquences.

Il est cependant d'autant plus opportun d'édifier une semblable doctrine, que l'évolution de la guerre paraît avoir atteint aujourd'hui un certain point d'arrêt. Il ne faut s'attendre, dans un temps prochain, à aucun changement complet de toute l'organisation et de toutes les idées, alors même que sur certains points, l'évolution nous amènerait à dépasser les opinions actuelles.

A. *Le bataillon, le régiment.*

Notre doctrine de combat de l'infanterie doit correspondre à nos possibilités, à notre terrain, à nos moyens, en un mot, *nous être propre*; c'est une vérité de Lapalisse.

Posons d'abord, comme principe: *En terrain découvert*, devant un ennemi décidé, *toute sa force se base* sur le feu de ses armes automatiques, de ses fusils, et sur l'appui que peut lui apporter l'artillerie. *Le feu seul* permet la progression ou la retraite; tout repose sur lui, il autorise ou interdit le mouvement des troupes de choc.

En terrain coupé et couvert, le sol lui est un serviteur qui lui indique où doit commencer son emploi.

Sa puissance doit être telle que durant notre mouvement, il neutralise et immobilise totalement l'adversaire, c'est-à-dire, lui enlève ses moyens.

Un feu qui n'a pas cette puissance destructive, est une force illusoire, qui conduit une troupe au «bain de sang» bain généralement inutile, parce qu'impuissant.

Dans un terrain fortement compartimenté, comme est le nôtre, le commandant de bataillon est presque toujours le véritable conducteur de la victoire. Pour cela, il faut qu'il comprenne bien que sa tâche ne s'arrête pas au fractionnement de son corps de troupe; mais, qu'il doit au contraire se battre et mener son 1er échelon, avec un soin plus grand encore que celui qu'il met à faire mouvoir ses échelons d'arrière.

Pour un bataillon encadré, toute mission reçue est un problème que le commandant doit résoudre d'après les questions suivantes:

1. Où se trouve le point de terrain commandant le combat?
2. Comment dois-je pénétrer dans ce point?
3. Combien dois-je mettre en ligne de forces de feu pour y permettre la pénétration de mes forces de choc?
4. Quels sont les secteurs à neutraliser?
5. Où est le point sensible de l'adversaire?
6. Quelles sont les mesures de défense anti-aérienne?
7. Quelles sont les mesures de défense contre les chars?
8. Comment mes flancs sont-ils appuyés?

Il sait :

I. Qu'il dispose de : a) 3 cps. de fus. chacune à 8 F. M., 96 fusils ;
b) 1 cp. de mitr. à 9 ou 12 pièces ;

II. Qu'en principe le résultat doit s'obtenir par les cps. de 1er échelon ;

III. Qu'il doit avoir une ou plusieurs réserves pour faire face à de nouvelles tâches.

Par conséquent, les forces organiques des cps. de 1er échelon doivent être doublées de mitrailleuses directement subordonnées pour permettre à ces cps. d'accomplir leur mission.

Du moment que la liaison du mouvement dépend essentiellement du commandant de bataillon, que la conduite du combat est sa chose, il doit garder en mains la force de feu avec laquelle il poussera le combat, tantôt à droite, tantôt à gauche ou au centre, selon les situations.

Cette force de feu sera sa batterie de mitrailleuses.

Dans beaucoup de cas il arrivera donc à la répartition approximative suivante de ses mitrailleuses : $\frac{1}{4}$ à chaque cp. de 1er échelon, $\frac{1}{2}$ à la batterie du bataillon.

Par ce maniement, cette coordination, ce groupement et regroupement des feux, le commandant de bataillon s'impose dans le combat et le conduit. Il épargne ses réserves, car celles-ci s'épuisent et sont difficilement remplaçables tandis que les caissons à munitions se vident mais se remplacent.

Il faut d'ailleurs que le dernier homme sache que la voix de la batterie de mitrailleuses, qui se traduit par une puissante arrivée de projectiles sur les lignes ennemies, est égale à la voix du commandant qui dit : Debout, en avant sur ce point.

Si le commandant de régiment ordonne la manoeuvre, et que son poste n'offre fort souvent que des vues restreintes sur le terrain d'acrocage de ses bataillons, il n'a cependant pas le droit de rester inactif. Son service de renseignements doit le tenir au courant de la situation. Il dispose d'un peu d'artillerie, nous disons « un peu » ne pouvant compter sur « beaucoup » vu notre pauvreté en canons. C'est à lui de lier l'obus aux balles des fantassins et de faire marier sa ou ses batteries au combat des bataillons, de la même façon que les commandants de bataillon jouent avec leur batterie de mitrailleuses. Son idée pénètre ainsi l'esprit de ses sous-ordres et le régiment forme un bloc solide, avec lequel le régimentier frappe dans la bataille.

Aujourd'hui à chaque démarche de notre politique extérieure, nous nous trouvons placés vis-à-vis d'adversaires supérieurs, et le poids de cette situation nous limite considérablement. Toute liberté de mouvement devient de ce fait extra-ordinairement difficile. Une pareille situation comporte les plus grands dangers, pour nous-même, pour notre développement économique.

Malgré tous les traités et toutes les grandes associations mondiales, elle est une invite à nous déprécier et à passer outre.

Seul est respecté, un peuple prêt à se défendre et à se sacrifier.
Pour une bonne défense, il faut une solide doctrine de combat.
Pour nous compléter, il nous reste à voir celle de la compagnie et de la section. Ce sera pour le prochain numero. *Miles.*

Le Règlement français d'infanterie du 1er mars 1928. (Commentaires.)

II. Organisation de l'instruction.

Titre II.

Ce titre s'ouvre sous l'action d'une puissante pensée, qui vous jette dans un unique chemin. «La préparation à la guerre est le but de l'instruction des troupes. Inspirer la volonté de vaincre et en enseigner les moyens, tel est l'objet essentiel de l'instruction.»

Voilà l'idée!

Comme elle est loin de l'appréciation faussement douceuse d'avant 1914, qui se traduisait dans cette phrase: «Instruire pour briser par la force, la volonté de l'adversaire et lui imposer la sienne.»

Aujourd'hui! c'est précis, c'est clair.

But unique? être apte à la guerre.

Comment? En insufflant aux troupes la volonté, en leur enseignant les moyens de vaincre.

Que contiendra, dans ce sens, notre nouveau règlement d'infanterie suisse? Nous ne pouvons le dire, puisqu'il n'a pas paru.

Nous omettons cependant d'ores et déjà le vieux que dans son application, il donne à certains chefs le courage de quitter l'habitude de vouloir à tout prix éviter la critique de l'opinion publique.

Nous savons très bien que dans une armée comme la nôtre, si intimement liée à la nation, formant, pour ainsi dire, une partie intégrante de son existence, la critique intervient facilement. C'est tantôt, un journal politique qui s'en sert pour faire du battage électoral; tantôt, ce sont des parents qui craignent pour la santé des leurs, soumis à des fatigues estimées trop fortes et sans but; c'est encore, le bourgeois pacifique qui n'admet l'armée que comme grande école d'Egalité avec un grand «E»; ou ce sont les exagérations racontées par des hommes désireux de se rendre intéressants.

Il faut que tous les chefs se durcissent contre ces jugements, qu'ils se sentent sérieusement soutenus «en haut». Il faut que dans le peuple on comprenne que l'instruction militaire se base sur les exigences de la guerre qui sont: discipline, abnégation, sacrifice; et, sur les nécessités du combat: privation, fatigues. Il y a donc non seulement une instruction à donner, mais une éducation populaire à faire; pour celle-ci la presse quotidienne peut y contribuer dans une large mesure.

Quant aux chefs, chacun d'eux doit comprendre que son pouvoir dépend de: bonté, justice, énergie. Que si l'autorité demande de la